# La Gazette de Montonvillers

N°9 10 Bulletin Municipal Mars 2012

## Le calendrier

Tout le monde n'a pas dû avoir le calendrier 2012 de la commune. Il en reste à la mairie mais nous ne savons pas qui l'a eu ou pas. Si vous en voulez un, n'hésitez pas à venir le chercher ou à le demander ! Ils sont également disponibles en grand format.
Vous avez remarqué qu'il y avait eu un changement pour le premier ramassage de ferraille et d'encombrants. Il y a de plus une erreur : nous savons qu'il y aura deux autres passages, un en juin et l'autre en novembre, mais nous ne connaissons pas les dates. Les indications des 24 et 25 mai ne sont donc pas valables.

## Le Calme pour tous

Si vous possédez un chien, veillez à ce qu'il ne perturbe pas le calme du village et de vos voisins par des aboiements excessifs, notamment en votre absence.
Comme tous les ans au printemps, nous vous redonnons les heures autorisées pour faire du bruit. Celui-ci peut être engendré par les appareils de jardinage ou de bricolage motorisés, le martèlement, les cris… Dans tous les cas, le respect du voisinage et la tolérance sont les clés du bien-être de chacun.

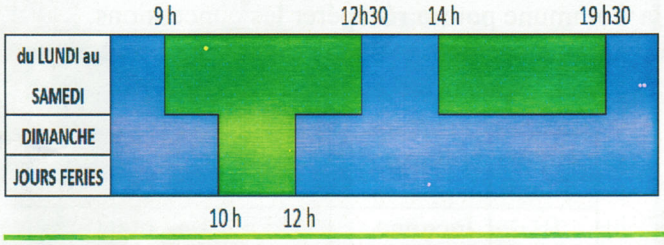


## Chandeleur

Pour une première ce fut un succès! Ca sentait bon le sucre, la confiture, le chocolat et LES CREPES bien sûr dans Montonvillers le samedi 18 février. A l'initiative du CALM, vous avez répondu présent à cet après midi sucré qui nous a tous réchauffés au milieu de l'hiver..Ambiance bistrot dans la salle des fêtes où vous attendiez vos crêpes avec impatience, ambiance cinéma dans la mairie pour les enfants. Jean-Christophe, Jacqueline, Anne-Sophie aux fourneaux; Sylvie, Christine et Chloé au service : une équipe heureuse de participer à cet instant récréatif pour tous.

## Défibrillateur

Lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute de délai diminue de 10 % les chances de survie ! Plus l'intervention est rapide, plus on a donc de chances de ranimer la victime et d'éviter les séquelles. C'est pourquoi la commune va se doter d'un défibrillateur. Cet appareil, utilisable sans formation, délivre en cas de besoin un choc électrique afin de permettre au cœur de redémarrer avec des contractions harmonieuses.
Pour qu'il soit efficace, il faut que tous les habitants y aient facilement accès. Mais il est délicat de le mettre dehors. Alors, sauf problème technique, il sera placé dans le sas de la mairie. Chaque foyer aura une clé de la première porte, à conserver soigneusement, et la deuxième porte sera fermée. En cas de besoin, vous pourrez donc venir chercher l'appareil !

## Ding Dong

Il semble que certaines cloches mettent plus de temps à revenir de Rome que d'autres. C'est ainsi que la nôtre est rentrée de son long périple aphone voilà peu. Et nous pouvons à nouveau entendre son mélodieux tintement à travers le village, nous annonçant chaque heure et demi-heure et sonnant l'angélus de midi. De joie, les aiguilles de l'horloge se sont remises à tourner.

De façon plus pragmatique, l'horloge-mère (une carte électronique) a été changée. Elle est programmable, ce qui permet de ne pas sonner la nuit ! L'horloge donne également l'heure maintenant : le problème de moteur rencontré a été résolu.

## Employé communal

Le contrat aidé de Dominique Deneux s'est terminé le 15 septembre 2011. Le Conseil Municipal a décidé de le garder plutôt que de reprendre quelqu'un en contrat aidé.
Pour cause d'appel à candidature auprès du Centre de Gestion de la Somme, il a fallu attendre un mois ½ avant de lui faire un contrat. En attendant, Montigny-sur-l'Hallue a prêté à Montonvillers son employé pour faire la tonte.

Dominique est passé de 20 h à 16 h par semaine. Il a un contrat d'un an renouvelable 5 fois. Il est clair que cela coûte davantage qu'un contrat aidé mais on connaît son efficacité…

## Cimetière

De l'église au cimetière, il n'y a qu'un pas. Osons le franchir…
La procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière a débuté, comme le montre l'affichage à la grille. Et elles sont nombreuses ! Chaque croix, même s'il ne reste que sa base, en est une…
La procédure va durer trois ans, aux termes desquels la Commune pourra récupérer les concessions.
Elle pourra alors, si elle le souhaite, réaliser des travaux d'aménagement et de mise aux normes du cimetière, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

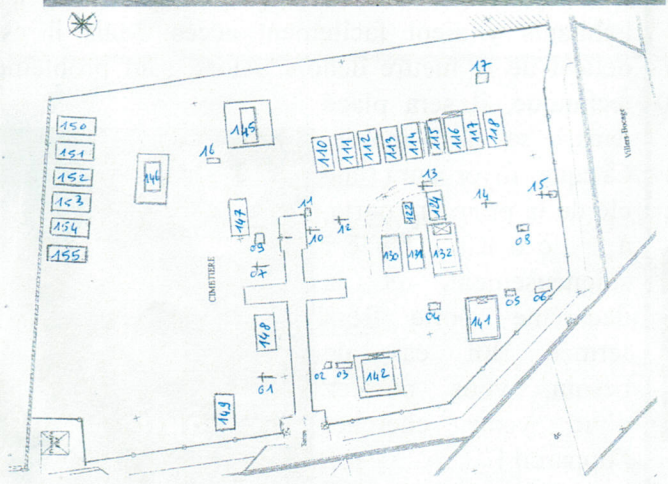


| n° sur Plan | Nom | n° sur Plan | Nom |
|---|---|---|---|
| 01 | Inconnu | 15 | Inconnu |
| 02 | Inconnu | 16 | Inconnu |
| 03 | Inconnu | 17 | Inconnu |
| 04 | Inconnu | 116 | Deltour |
| 05 | Inconnu | 122 | Inconnu |
| 06 | Inconnu | 124 | Inconnu |
| 07 | Dupuis, Thuillier | 131 | Abel Gerbert |
| 08 | Inconnu | 132 | Nouret ; Houbron |
| 09 | Inconnu | 141 | Dupuis ; Ducroquet ; Cornet |
| 10 | Inconnu | 142 | Maison ; Pruvot |
| 11 | Inconnu | 146 | Crampon |
| 12 | Inconnu | 147 | Marconville ; Bernaud |
| 13 | Inconnu | 149 | Pauchet ; Lécaillé |
| 14 | Inconnu | | |

# Atelier municipal

La construction du bâtiment a commencé début décembre. A priori, elle doit durer jusqu'en avril. Elle a été confiée à l'entreprise Hubert Callec. L'atelier fera une soixantaine de mètres-carrés. Un soubassement en brique sera réalisé sur le bâtiment existant et les tôles à l'arrière seront remplacées par un bardage bois.

Afin de faire des économies, la Commune se charge des postes électricité, peinture intérieure et plomberie.

Merci à Jackie Brecqueville, Michèle et Jean-Claude Massacry d'avoir accepté qu'on enlève leur clôture et leur haie. C'était en effet indispensable car le bâtiment est en limite de propriété.

Cet atelier permettra d'entreposer dans de bonnes conditions tout le matériel communal. Il servira également d'atelier à l'employé communal pour effectuer d'éventuelles réparations, la maintenance du matériel et des travaux de bricolage.

Il est prévu d'installer, à disposition du public, un tuyau d'arrosage avec enrouleur sur le pignon. Cela permettra notamment d'amener l'eau jusqu'en face de la grille du cimetière afin d'arroser les fleurs des défunts. Bien sûr, il ne restera que s'il n'y a ni abus ni détérioration.

# Mare

Les berges de la mare sont en train d'être réaménagées. Elles n'ont pu être faites l'an passé car ce n'était plus la saison.

Le tressage en saule a été changé. Il y a un deuxième niveau constitué de plantes « aquaphiles » et enfin le niveau du chemin piétonnier. Celui-ci passera derrière les arbres. Les souches au fond à droite ont été rognées et un escalier mis en place à cet endroit. Des panneaux seront ensuite disposés puis fleuris afin de cacher le bâtiment de gauche.

A noter que faire la mare en même temps que l'atelier nous permet des économies : en effet, on nous facturait l'enlèvement de la terre pour le bâtiment et la fourniture de terre pour la mare.

# Elargissement de la route

Vous l'avez constaté, la route de Villers a enfin été élargie. Rassurez-vous, les travaux ne sont pas finis. Comme convenu, cela ne coûte rien à notre commune.

Afin de ne pas devoir acheter de terrains aux agriculteurs, l'élargissement a eu lieu d'un côté puis de l'autre. Cela crée ainsi une sorte de chicane à la liaison, ce qui permet d'éviter de trop grandes vitesses. C'est pour cette même raison que la partie gauche (en allant vers Villers) n'était pas prévue pour être goudronnée (elle le sera peut-être…) et qu'il y a maintenant un panneau d'entrée de village, signifiant que la vitesse est limitée à 50 km/h. Les gens qui travaillent à la com de com trouvent en effet que les voitures roulent trop vite (surtout certaines…). Pour nous, l'intérêt est surtout de pouvoir se croiser !

L'arbre qui se trouve dans le virage vient d'être abattu par son propriétaire afin d'améliorer la visibilité. Un enrobé sera posé normalement d'ici le printemps ce qui uniformisera la piste de roulement.

# Les activités du Calm

- Les horaires du club Marche ont changé : tous les 15 jours, le mardi à 10h30, départ de la mairie.
- Comme l'an passé, le Calm vous propose une chasse aux œufs le ….
- Le soir de la fête des habitants, (premier juin) le Calm organise sur le même principe une fête des habitants, comme celle de juillet dernier.

## Fleurissement

Le fleurissement de la commune a été intensifié en 2011avec la création de nombreux massifs de vivaces. Ces efforts ont été récompensés puisque nous avons enfin été élus premiers au niveau local (bocage – trois vallées), ce qui nous a permis de participer à l'échelon départemental. Et le jury départemental nous a également attribué la première place (ce qu'ils appellent « fleurissement remarquable »). Plusieurs éléments sont pris en compte : le fleurissement en lui-même bien sûr, et pour une part importante, mais également l'entretien du village et son aménagement.

Le département nous a proposé pour la première fleur (le panneau « village fleuri » qu'on voit parfois…). Nous allons donc recevoir le jury régional au printemps. Les travaux dans le village devraient être finis et les vivaces en fleur. N'hésitez pas à fleurir également vos maisons, la participation des habitants est prise en compte.

Et espérons que nos amis les lapins nous laissent quelques plantes...

## Viviane à l'honneur

L'édition 2012 des vœux de la commune a connu une tonalité particulière. Viviane Degezelle, véritable enfant du pays, a en effet été remerciée pour ses vingt-cinq années de conseillère municipale (dont dix-neuf ans d'adjointe). Un quart de siècle au service du village ! Pour cette grande occasion, Christian Manable, président du Conseil Général, était présent. Après une rétrospective en images des grandes étapes de sa vie d'élue mais également de mère de famille, c'est avec émotion que Viviane a été décorée de la Médaille d'Honneur de la Vie Communale par Laurent Crampon et de la médaille du Conseil Général par Monsieur Manable. Pour l'anecdote, l'écharpe était mise comme il convient, sur l'épaule droite...

Puis la traditionnelle soirée a suivi son cours avec la remise des cadeaux aux aînés ainsi qu'aux plus jeunes habitants et enfin le repas, dont les délicieux desserts confectionnés par les habitants. Tout cela dans un bon esprit de convivialité !

## Agenda

| | |
|---|---|
| **Dimanche 15 avril 11 h** : | Les cloches reviennent de Rome : chasse aux œufs ! |
| **Dimanches 22 avril et 06 mai** : | Elections présidentielles |
| **Vendredi 01 juin** : | Fête des Habitants |
| **Vendredi 08 juin 20h30**: | Concert de présentation du Festival de Jazz |
| **Dimanches 10 et 17 juin** : | Elections législatives |
| **Vendredi 15 juin** : | Ches wèpes à Montonvillers (rire et sourire picards) |
| **29 juin, 01 et 02 juillet** : | Festival de Jazz |